

MAIRIE D'USCLADES ET RIEUTORD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 08 NOVEMBRE 2022

Présents : Sébastien BOURDELY, Manon BRET MEJEAN, Joseph ARZALIER, Daniel NACASS, Florent NONIER, Christophe MOUNIER, Marie TOROSSIAN, Denis JOURDAN.

Absent : Bernard HILAIRE (pouvoir Marie TOROSSIAN)

Secrétaire de séance : Denis JOURDAN

ORDRE DU JOUR

1) DELIBERATION APPROUVANT LA DISSOLUTION DU SIVOM HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération ne pourra être prise ce jour car le dossier de répartition des actifs du syndicat n'est pas encore finalisé.

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SECRETARIAT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire de mairie prendra sa retraite le 1^{er} février 2023. En vue de son remplacement le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'adjoint administratif temporaire pour une durée de 6 mois et d'une durée hebdomadaire de 20 heures avec un démarrage le 12 décembre 2022. Après délibération le conseil municipal se prononce comme suit :

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 8

3) CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la problématique. Il n'existe pas de poste identifié correspondant au besoin de la commune dans la liste des postes territoriaux. Une publication d'offre via Pole Emploi sera faite vers fin novembre 2022 pour une prise de poste début février 2023. Les missions du poste sont à affiner et porteraient sur des tâches de ménage, des tâches administratives simples, des tâches d'entretien simples. La durée hebdomadaire est fixée à 10 heures. Le conseil municipal débat sur le sujet sans procéder à un vote à l'issue.

4) AIDE AU FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE

La commune a reçu une demande d'aide de la part du foyer socio-éducatif du collège de la montagne ardéchoise de St Cirgues en Montagne. Les activités extrascolaires de cette association sont variées (plantation d'arbres, jardinage, activités informatiques, ...) et s'adressent aux élèves volontaires. Après échanges il se dégage un accord de principe pour répondre favorablement. Le montant reste à fixer lors d'un prochain conseil municipal.

5) CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE SDEA POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE RIEUTORD

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de chaussée sur la RD 536 incluant la traversée du village de Rieutord sont prévus en 2023. Le département a sollicité la commune pour savoir si des travaux sur les réseaux d'eau étaient prévus et cela afin de coordonner les interventions. Le Maire propose au Conseil Municipal de confier au SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement) une mission d'assistance et de maîtrise en vue d'évaluer les travaux nécessaires à effectuer sur les réseaux d'eau potable enterrés sous la chaussée avant sa réfection. En conséquence les travaux de la traversée de Rieutord sont suspendus en attendant le résultat de cette mission. Le montant de cette mission est estimé à 2 343,34 € HT. Après délibération le conseil municipal se prononce comme suit :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 9 voix

6) QUESTIONS DIVERSES

a) Panneaux patrimoine communal

Une première série de panneaux mettant en avant le patrimoine communal a été réalisée et reçue. La pose sera réalisée par le cantonnier. Débat à propos d'un panneau avec désapprobation d'un membre du conseil municipal

b) Bulletin Municipal 2022

Une réunion dédiée pour finaliser les rubriques mardi 16 novembre

c) Prime exceptionnelle employés communaux

Le Conseil Municipal avait voté l'octroi d'une prime exceptionnelle de 100 euros à chaque employé communal lors de la dernière séance. Sa mise en œuvre pour raison administrative n'a pas été faite comme prévu sur la paie de septembre. Un bon d'achat en remplacement est à l'étude.

d) Affaissement de chaussée chemin de l'étain à Usclades

Un affaissement autour d'une plaque en fonte sur la canalisation d'eau pluviale chemin de l'étain a été signalé. La mise en place d'une surveillance de l'évolution est prévue afin d'évaluer la suite à donner

e) Camion communal

Le camion est toujours en réparation au garage malgré de multiples relances de la commune. Nous espérons pouvoir le récupérer très prochainement.

FIN DES DEBATS. LA SEANCE EST LEVEE A 23H00